

CONSTAT DE RISQUE D'EXPOSITION AU PLOMB EN PARTIES PRIVATIVES

A Rappel du cadre réglementaire et des objectifs du CREP										
Le constat de risque d'exposition au plomb (CREP), défini à l'Article L.1334-5 du code de la santé publique, consiste à mesurer la concentration en plomb de tous les revêtements du bien concerné, afin d'identifier ceux contenant du plomb, qu'ils soient dégradés ou non, à décrire leur état de conservation et à repérer, le cas échéant, les facteurs de dégradation du bâti permettant d'identifier les situations d'insalubrité. Les résultats du CREP doivent permettre de connaître non seulement le risque immédiat lié à la présence de revêtements dégradés contenant du plomb (qui génèrent spontanément des poussières ou des écailles pouvant être ingérées par un enfant), mais aussi le risque potentiel lié à la présence de revêtements en bon état contenant du plomb (encore non accessible). Quand le CREP est réalisé en application des Articles L.1334-6 et L.1334-7, il porte uniquement sur les revêtements privatifs d'un logement, y compris les revêtements extérieurs au logement (volet, portail, grille, ...) Quand le CREP est réalisé en application de l'Article L.1334-8, seuls les revêtements des parties communes sont concernés (sans omettre, par exemple, la partie extérieure de la porte palière). La recherche de canalisations en plomb ne fait pas partie du champ d'application du CREP. Si le bien immobilier concerné est affecté en partie à des usages autres que l'habitation, le CREP ne porte que sur les parties affectées à l'habitation. Dans les locaux annexes de l'habitation, le CREP porte sur ceux qui sont destinés à un usage courant, tels que la buanderie										
B Objet du CREP										
<input checked="" type="checkbox"/> Les parties privatives					<input checked="" type="checkbox"/> Avant la vente					
<input type="checkbox"/> Occupées					<input type="checkbox"/> Ou avant la mise en location					
Par des enfants mineurs : <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non										
Nombre d'enfants de moins de 6 ans :										
<input type="checkbox"/> Ou les parties communes d'un immeuble					<input type="checkbox"/> Avant travaux					
C Adresse du bien					D Propriétaire					
109 rue Camille Desmoulins 02100 SAINT-QUENTIN					Nom : VILLE DE SAINT-QUENTIN Adresse : Place de L'Hôtel de Ville 02100 SAINT-QUENTIN					
E Commanditaire de la mission										
Nom : VILLE DE SAINT-QUENTIN					Adresse : Place de L'Hôtel de Ville					
Qualité : Mairie					02100 SAINT-QUENTIN					
F L'appareil à fluorescence X										
Nom du fabricant de l'appareil :Niton					Nature du radionucléide :109 CD					
Modèle de l'appareil :XLP 300					Date du dernier chargement de la source :21/08/2019					
N° de série : 12033					Activité de la source à cette date :23mCi					
G Dates et validité du constat										
N° Constat : DE SAINT-QUENTIN 31445 03.05.22 P					Date du rapport : 05/05/2022					
Date du constat : 03/05/2022					Date limite de validité : 04/05/2023					
H Conclusion										
Classement des unités de diagnostic :										
Total	Non mesurées		Classe 0		Classe 1		Classe 2		Classe 3	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
185	31	16,76 %	151	81,62 %	0	0,00 %	0	0,00 %	3	1,62 %
Des revêtements dégradés contenant du plomb (classe 3) ont été mis en évidence.										
En application de l'article L. 1334-9 du code de la santé publique, le propriétaire du bien, objet de ce constat, doit effectuer les travaux appropriés pour supprimer l'exposition au plomb, tout en garantissant la sécurité des occupants. Il doit également transmettre une copie complète du constat, annexes comprises, aux occupants de l'immeuble ou de la partie d'immeuble concernée et à toute personne amenée à effectuer des travaux dans cet immeuble ou la partie d'immeuble concernée.										
I Auteur du constat										
Signature					Cabinet : CABINET OUSPENSKY					
CABINET OUSPENSKY DIAGNOSTICS IMMOBILIERS 21, Boulevard Cordier 02100 SAINT-QUENTIN Tél. 03 23 65 79 70					Nom du responsable : OUSPENSKY ALEXIS					
					Nom du diagnostiqueur : OUSPENSKY Alexis					
					Organisme d'assurance : VERLINGUE					
					Police : 3639350704/80					

SOMMAIRE

PREMIERE PAGE DU RAPPORT

RAPPEL DU CADRE REGLEMENTAIRE ET DES OBJECTIFS DU CREP	1
OBJET DU CREP	1
ADRESSE DU BIEN	1
PROPRIETAIRE	1
COMMANDITAIRE DE LA MISSION	1
L'APPAREIL A FLUORESCENCE X	1
DATES ET VALIDITE DU CONSTAT	1
CONCLUSION	1
AUTEUR DU CONSTAT	1

RAPPEL DE LA COMMANDE ET DES REFERENCES REGLEMENTAIRES3

ARTICLES L.1334-5, L.1334-6, L.1334-9 ET 10 ET R.1334-10 A 12 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE ;	3
ARRETE DU 19 AOUT 2011 RELATIF AU CONSTAT DE RISQUE D'EXPOSITION AU PLOMB	3

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA MISSION3

L'AUTEUR DU CONSTAT	3
DECLARATION ASN ET PERSONNE COMPETENTE EN RADIOPROTECTION (PCR)	3
ETALONNAGE DE L'APPAREIL	3
LE LABORATOIRE D'ANALYSE EVENTUEL	3
DESCRIPTION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER	3
LE BIEN OBJET DE LA MISSION	3
OCCUPATION DU BIEN	3
LISTE DES LOCAUX VISITES	4
LISTE DES LOCAUX NON VISITES	4

METHODOLOGIE EMPLOYEE4

VALEUR DE REFERENCE UTILISEE POUR LA MESURE DU PLOMB PAR FLUORESCENCE X	4
STRATEGIE DE MESURAGE	4
RECOURS A L'ANALYSE CHIMIQUE DU PLOMB PAR UN LABORATOIRE	5

PRESENTATION DES RESULTATS5

CROQUIS6

RESULTATS DES MESURES8

COMMENTAIRES17

LES SITUATIONS DE RISQUE17

TRANSMISSION DU CONSTAT AU DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE	18
---	----

OBLIGATIONS D'INFORMATIONS POUR LES PROPRIETAIRES18

ANNEXES19

NOTICE D'INFORMATION	19
CERTIFICAT DE QUALIFICATION	21

1 RAPPEL DE LA COMMANDE ET DES REFERENCES REGLEMENTAIRES

Articles L.1334-5, L.1334-6, L.1334-9 et 10 et R.1334-10 à 12 du Code de la Santé Publique ;
Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb

2 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA MISSION

2.1 L'auteur du constat

Nom et prénom de l'auteur du constat : OUSPENSKY Alexis	Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : I.CERT, PARC EDONIA BATIMENT G Rue de la Terre Victoria 35760 SAINT-GRÉGOIRE Numéro de Certification de qualification : CPDI3068 Date d'obtention : 12/12/2017
---	---

2.2 Déclaration ASN et personne compétente en radioprotection (PCR)

Déclaration ASN (DGSNR) : T590799 Nom du titulaire : CABINET OUSPENSKY	Date d'autorisation : 06/10/2018
---	---

Nom de la personne compétente en Radioprotection (PCR) : **OUSPENSKY Alexis**

2.3 Etalonnage de l'appareil

Fabriqueur de l'étalon : NITON N° NIST de l'étalon : SRM 2573	Concentration : 1,04 mg/cm² Incertitude : 0,06 mg/cm²
--	--

Vérification de la justesse de l'appareil	N° mesure	Date	Concentration (mg/cm ²)
En début du CREP	1	03/05/2022	1,04
En fin du CREP	307	03/05/2022	1,04
Si une remise sous tension a lieu			

La vérification de la justesse de l'appareil consiste à réaliser une mesure de la concentration en plomb sur un étalon à une valeur proche du seuil. En début et en fin de chaque constat et à chaque nouvelle mise sous tension de l'appareil une nouvelle vérification de la justesse de l'appareil est réalisée.

2.4 Le laboratoire d'analyse éventuel

Nom du laboratoire : NC Nom du contact : NC	Coordonnées : NC
--	-------------------------

2.5 Description de l'ensemble immobilier

Année de construction :	Nombre de cages d'escalier : 2
Nombre de bâtiments : 1	Nombre de niveaux : 3

2.6 Le bien objet de la mission

Adresse : 109 rue Camille Desmoulins 02100 SAINT-QUENTIN	Bâtiment :
Type : Maison individuelle	Entrée/cage n° :
Nombre de Pièces :	Etage :
Référence Cadastre : NC	Situation sur palier :
	Destination du bâtiment :

2.7 Occupation du bien

L'occupant est	<input type="checkbox"/> Propriétaire <input type="checkbox"/> Locataire <input checked="" type="checkbox"/> Sans objet, le bien est vacant	Nom de l'occupant si différent du propriétaire : Nom :
----------------	---	---

2.8 Liste des locaux visités		
N°	Local	Etage
1	Entrée	RDC
2	Salon	RDC
3	Salle à Manger	RDC
4	Cuisine	RDC
5	Dégagement	RDC
6	WC	RDC
7	Escalier n°1	RDC/1er
8	Palier	1er
9	Chambre n°1	1er
10	Salle de Bains	1er
11	Chambre n°2	1er
12	Chambre n°3	1er

2.9 Liste des locaux non visités		
Néant, tous les locaux ont été visités.		

3 METHODOLOGIE EMPLOYEE		
<p>La recherche et la mesure du plomb présent dans les peintures ou les revêtements ont été réalisées selon l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb</p> <p>Les mesures de la concentration surfacique en plomb sont réalisées à l'aide d'un appareil à fluorescence X (XRF) à lecture directe permettant d'analyser au moins une raie K du spectre de fluorescence du plomb, et sont exprimées en mg/cm².</p> <p>Les éléments de construction de facture récente ou clairement identifiables comme postérieurs au 1er janvier 1949 ne sont pas mesurés, à l'exception des huisseries ou autres éléments métalliques tels que volets, grilles,... (ceci afin d'identifier la présence éventuelle de minium de plomb).</p>		

3.1 Valeur de référence utilisée pour la mesure du plomb par fluorescence x		
Les mesures par fluorescence X effectuées sur des revêtements sont interprétées en fonction de la valeur de référence fixée par l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb : 1 mg/cm ²		

3.2 Stratégie de mesurage		
<p>Sur chaque unité de diagnostic recouverte d'un revêtement, l'auteur du constat effectue :</p> <ul style="list-style-type: none">• 1 seule mesure si celle-ci montre la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²) ;• 2 mesures si la première ne montre pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²) ;• 3 mesures si les deux premières ne montrent pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²), mais que des unités de diagnostic du même type ont été mesurées avec une concentration en plomb supérieure ou égale à ce seuil dans un même local. <p>Dans le cas où plusieurs mesures sont effectuées sur une unité de diagnostic, elles sont réalisées à des endroits différents pour minimiser le risque de faux négatifs.</p>		

3.3 Recours a l'analyse chimique du plomb par un laboratoire

À titre exceptionnel, l'auteur du constat tel que défini à l'Article R.1334-11 du code de la santé publique peut recourir à des prélèvements de revêtements qui sont analysés en laboratoire pour la recherche du plomb acido soluble selon la norme NF X 46-031 «*Diagnostic plomb — Analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb*», dans les cas suivants :

- lorsque la nature du support (forte rugosité, surface non plane, etc.) ou le difficile accès aux éléments de construction à analyser ne permet pas l'utilisation de l'appareil portable à fluorescence X ;
- lorsque dans un même local, au moins une mesure est supérieure au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²), mais aucune mesure n'est supérieure à 2 mg/cm² ;
- lorsque, pour une unité de diagnostic donnée, aucune mesure n'est concluante au regard de la précision de l'appareil.

Le prélèvement est réalisé conformément aux préconisations de l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb sur une surface suffisante pour que le laboratoire dispose d'un échantillon permettant l'analyse dans de bonnes conditions (prélèvement de 0,5 g à 1 g).

Dans ce dernier cas, et quel que soit le résultat de l'analyse par fluorescence X, une mesure sera déclarée négative si la fraction acido-soluble mesurée en laboratoire est strictement inférieure à 1,5 mg/g.

4 PRESENTATION DES RESULTATS

Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du constat divise chaque local en plusieurs zones, auxquelles il attribue une lettre (A, B, C ...) selon la convention décrite ci-dessous.

La convention d'écriture sur le croquis et dans le tableau des mesures est la suivante :

- la zone de l'accès au local est nommée «A» et est reportée sur le croquis. Les autres zones sont nommées «B», «C», «D», ... dans le sens des aiguilles d'une montre
- la zone «plafond» est indiquée en clair.

Les unités de diagnostic (UD) (par exemple : un mur d'un local, la plinthe du même mur, l'ouvrant d'un portant ou le dormant d'une fenêtre, ...) faisant l'objet d'une mesure sont classées dans le tableau des mesures selon le tableau suivant en fonction de la concentration en plomb et de la nature de la dégradation.

NOTE Une unité de diagnostic (UD) est un ou plusieurs éléments de construction ayant même substrat et même historique en matière de construction et de revêtement.

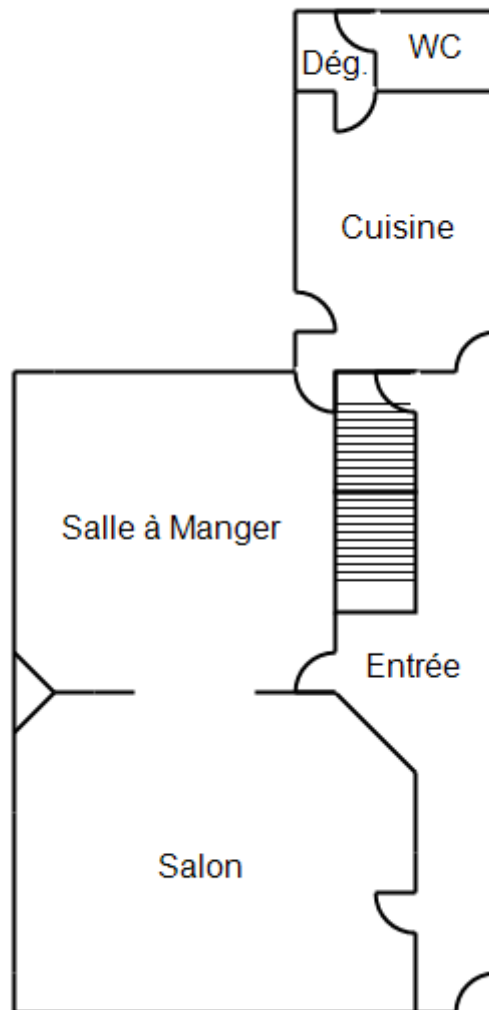
Classement des unités de diagnostic:

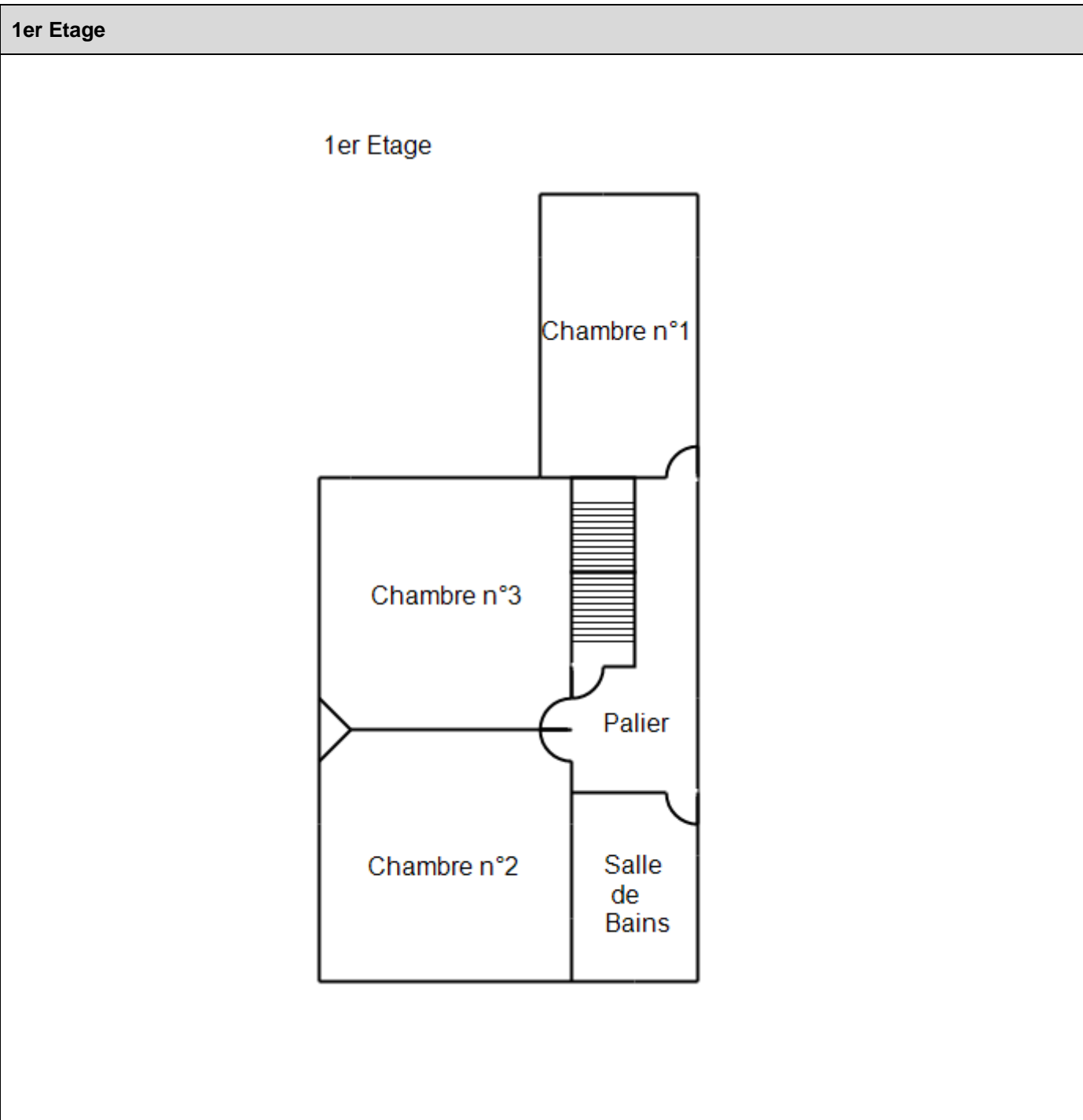
Concentration en plomb	Etat de conservation	Classement
< Seuil		0
≥ Seuil	Non dégradé (ND) ou non visible (NV)	1
	Etat d'usage (EU)	2
	Dégradé (D)	3

5 CROQUIS

Rez de chaussée

Rez de chaussée





6 RESULTATS DES MESURES

Local : Entrée (RDC)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
2	A	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,11	0	
3					MD			0,09		
22	A	Porte d'entrée n°1	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Vernis	C		0,07	0	
23						MD				
24	A	Porte d'entrée n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Vernis	C		0,08	0	
25						MD				
26	A	Porte d'entrée n°1	Embrasure	Bois	Vernis	C		0,04	0	
27						MD				
4	B	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,07	0	
5					MD			0,09		
28	B	Porte n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C		0,1	0	
29						MD				
30	B	Porte n°1	Embrasure	Bois	Peinture	C		0,1	0	
31						MD				
32	B	Radiateur	Métal	Peinture	C			0,1	0	
33					MD			0,38		
6	C	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,1	0	
7					MD			0,17		
8	D	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,08	0	
9					MD			0,21		
34	D	Porte n°2	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C		0,08	0	
35						MD				
36	D	Porte n°2	Embrasure	Bois	Peinture	C		0,48	0	
37						MD				
10	F	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,21	0	
11					MD			0,06		
38	F	Porte n°3	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C		0,39	0	
39						MD				
40	F	Porte n°3	Embrasure	Bois	Peinture	C		0,07	0	
41						MD				
12	G	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,07	0	
13					MD			0,07		
42	G	Porte n°4	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C		0,03	0	
43						MD				
44	G	Porte n°4	Embrasure	Bois	Peinture	C		0,32	0	
45						MD				
14	H	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,09	0	
15					MD			0,24		
16	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	C			0,1	0	

17					MD			0,06		
20	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	C			0,42	0	
21					MD			0,11		
18	Toutes zones	Soubassement	Bois	Peinture	C			0,15	0	
19					MD			0,1		
Nombre total d'unités de diagnostic			22	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3	0,00 %	

Local : Salon (RDC)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
46	A	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,1	0	
47					MD			0,17		
64	A	Porte n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C		0,26	0	
65						MD				
66	A	Porte n°1	Embrasure	Bois	Peinture	C		0,07	0	
67						MD				
	B	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Vernis					Elément postérieur à 1949
	B	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Vernis					Elément postérieur à 1949
	B	Fenêtre n°1	Volets	Bois	Vernis					Elément postérieur à 1949
48	B	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,06	0	
49					MD			0,08		
	B	Radiateur	Métal	Peinture						Elément postérieur à 1949
50	C	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,18	0	
51					MD			0,08		
68	D	Dormant	Bois	Peinture	C			0,1	0	
69					MD			0,41		
52	D	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,08	0	
53					MD			0,1		
54	E	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,34	0	
55					MD			0,07		
56	F	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,07	0	
57					MD			0,07		
58	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	C			0,14	0	
59					MD			0,27		
70	Toutes zones	Moulure milieux de murs	Bois	Peinture	C			0,09	0	
71					MD			0,09		
62	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	C			0,23	0	
63					MD			0,2		
60	Toutes zones	Soubassement	Plâtre	Peinture	C			0,08	0	
61					MD			0,1		
Nombre total d'unités de diagnostic			17	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3	0,00 %	

Local : Salle à Manger (RDC)											
N°	Zone	Unité de diagnostic		Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
72	A	Mur		Plâtre	Papier peint	C			0,17	0	
73						MD			0,27		
84	A	Porte n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C			0,37	0	
85						MD			0,21		
86	A	Porte n°1	Embrasure	Bois	Peinture	C			0,1	0	
87						MD			0,1		
88	B	Dormant		Bois	Peinture	C			0,06	0	
89						MD			0,18		
74	B	Mur		Plâtre	Papier peint	C			0,29	0	
75						MD			0,44		
76	C	Mur		Plâtre	Papier peint	C			0,11	0	
77						MD			0,32		
	D	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Vernis						Elément postérieur à 1949
	D	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Vernis						Elément postérieur à 1949
90	D	Fenêtre n°1	Embrasure	Bois	Peinture	C			0,09	0	
91						MD			0,09		
92	D	Fenêtre n°1	Volets	Métal	Peinture	C	D	Craquage	2,2	3	
78	D	Mur		Plâtre	Papier peint	C			0,04	0	
79						MD			0,07		
	D	Radiateur		Métal	Peinture						Elément postérieur à 1949
80	E	Mur		Plâtre	Papier peint	C			0,44	0	
81						MD			0,1		
93	E	Porte n°2	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C			0,03	0	
94						MD			0,14		
95	E	Porte n°2	Embrasure	Bois	Peinture	C			0,17	0	
96						MD			0,08		
82	Plafond	Plafond		Plâtre	Peinture	C			0,42	0	
83						MD			0,1		
97	Toutes zones	Moulure milieu murs		Bois	Peinture	C			0,09	0	
98						MD			0,09		
	Toutes zones	Plinthes		Plâtre	Carrelage						Non peint
99	Toutes zones	Soubassement		Plâtre	Peinture	C			0,05	0	
100						MD			0,08		
Nombre total d'unités de diagnostic				19	Nombre d'unités de classe 3			1	% de classe 3	5,26 %	

Local : Cuisine (RDC)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
101	A	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,06	0	
102					MD			0,08		
111	A	Porte n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C		0,07	0	
112						MD				
113	A	Porte n°1	Embrasure	Bois	Peinture	C		0,07	0	
114						MD				
115	A	Porte n°2	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C		0,09	0	
116						MD				
117	A	Porte n°2	Embrasure	Bois	Peinture	C		0,06	0	
118						MD				
	B	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Vernis					Elément postérieur à 1949
	B	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Vernis					Elément postérieur à 1949
123	B	Fenêtre n°1	Volets	Métal	Peinture	C	D	Craquage	6,1	3
103	B	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,26	0	
104					MD			0,14		
119	B	Porte n°3	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C		0,09	0	
120						MD				
121	B	Porte n°3	Embrasure	Bois	Peinture	C		0,09	0	
122						MD				
	B	Radiateur		Métal	Peinture					Elément postérieur à 1949
105	C	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,32	0	
106					MD			0,39		
	C	Porte n°4	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture					Elément postérieur à 1949
107	D	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,07	0	
108					MD			0,43		
109	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	C			0,07	0	
110					MD			0,1		
	Toutes zones	Plinthes		Plâtre	Carrelage					Non peint
124	Toutes zones	Plinthes milieu de murs	Bois	Peinture	C			0,17	0	
125					MD			0,08		
Nombre total d'unités de diagnostic			18	Nombre d'unités de classe 3			1	% de classe 3		5,56 %

Local : Dégagement (RDC)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
126	A	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,07	0	
127					MD			0,1		

	A	Porte n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture					Elément postérieur à 1949
128	B	Mur		Plâtre	Peinture	C			0,09	0
129						MD			0,05	
	B	Plinthes		Plâtre	Carrelage					Non peint
130	C	Mur		Plâtre	Peinture	C			0,11	0
131						MD			0,07	
132	D	Mur		Plâtre	Peinture	C			0,08	0
133						MD			0,15	
	D	Porte n°2	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture					Elément postérieur à 1949
134	Plafond	Plafond		Plâtre	Peinture	C			0,28	0
135						MD			0,38	
Nombre total d'unités de diagnostic				8	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3	0,00 %

Local : WC (RDC)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
136	A	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,08	0	
137					MD			0,08		
	A	Porte n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture					Elément postérieur à 1949
138	B	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,07	0	
139					MD			0,29		
146	B	Radiateur	Métal	Peinture	C			0,07	0	
147					MD			0,47		
140	C	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,07	0	
141					MD			0,11		
142	D	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,07	0	
143					MD			0,47		
144	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	C			0,06	0	
145					MD			0,16		
	Toutes zones	Plinthes		Plâtre	Carrelage					Non peint
Nombre total d'unités de diagnostic				8	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3	0,00 %

Local : Escalier n°1 (RDC/1er)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
156	A	Ensemble des balustres	Bois	Vernis	C			0,1	0	
157					MD			0,03		
158	A	Ensemble des contre-marches	Bois	Vernis	C			0,06	0	
159					MD			0,06		
160	A	Ensemble des	Bois	Vernis	C			0,06	0	

161		marches			MD			0,39		
162	A	Limon	Bois	Peinture	C			0,07	0	
163					MD			0,06		
164	A	Main-courante	Bois	Vernis	C			0,32	0	
165					MD			0,01		
166	A	Trémies	Bois	Peinture	C			0,24	0	
167					MD			0,47		
148	B	Mur	Plâtre	Papier peint	C			0,21	0	
149					MD			0,47		
150	C	Mur	Plâtre	Papier peint	C			0,3	0	
151					MD			0,32		
152	D	Mur	Plâtre	Papier peint	C			0,19	0	
153					MD			0,43		
154	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	C			0,11	0	
155					MD			0,11		
Nombre total d'unités de diagnostic		10		Nombre d'unités de classe 3		0		% de classe 3		0,00 %

Local : Palier (1er)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
168	A	Mur	Plâtre	Papier peint	C			0,04	0	
169					MD			0,26		
170	B	Mur	Plâtre	Papier peint	C			0,5	0	
171					MD			0,12		
182	B	Porte n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C		0,08	0	
183						MD				
185	B	Porte n°1	Embrasure	Bois	Peinture	MD		0,09	0	
184						C				
172	C	Mur	Plâtre	Papier peint	C			0,23	0	
173					MD			0,26		
201	D	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C		0,1	0	
202						MD				
174	D	Mur	Plâtre	Papier peint	C			0,09	0	
175					MD			0,1		
186	D	Porte n°2	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C		0,4	0	
187						MD				
188	D	Porte n°2	Embrasure	Bois	Peinture	C		0,16	0	
189						MD				
176	E	Mur	Plâtre	Papier peint	C			0,45	0	
177					MD			0,32		
190	E	Porte n°3	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C		0,49	0	
191						MD				
192	E	Porte n°3	Embrasure	Bois	Peinture	C		0,2	0	
193						MD				
194	E	Porte n°4	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C		0,09	0	
195						MD				

196	E	Porte n°4	Embrasure	Bois	Peinture	C			0,39	0	
197						MD			0,08		
178	F	Mur		Plâtre	Papier peint	C			0,11	0	
179						MD			0,02		
198	F	Porte n°5	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C	D	Craquage	2,2	3	
199	F	Porte n°5	Embrasure	Bois	Peinture	C			0,16	0	
200						MD			0,06		
180	Plafond	Plafond		Plâtre	Peinture	C			0,18	0	
181						MD			0,18		
207	Toutes zones	Moulure milieux murs		Bois	Peinture	C			0,1	0	
208						MD			0,1		
203	Toutes zones	Plinthes		Bois	Peinture	C			0,44	0	
204						MD			0,11		
205	Toutes zones	Soubassement		Plâtre	Peinture	C			0,11	0	
206						MD			0,2		
Nombre total d'unités de diagnostic				21	Nombre d'unités de classe 3				1	% de classe 3	4,76 %

Local : Chambre n°1 (1er)											
N°	Zone	Unité de diagnostic		Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
209	A	Mur		Plâtre	Papier peint	C			0,07	0	
210						MD			0,15		
219	A	Porte n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C			0,09	0	
220						MD			0,06		
221	A	Porte n°1	Embrasure	Bois	Peinture	C			0,07	0	
222						MD			0,11		
229	A et B	Soubassement		Plâtre	Peinture	C			0,47	0	
230						MD			0,07		
223	B	Appuis de fenêtre		Bois	Peinture	C			0,32	0	
224						MD			0,08		
	B	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant extérieurs	PVC	Peinture						PVC
	B	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	PVC	Peinture						PVC
	B	Fenêtre n°1	Volets	PVC	Peinture						PVC
211	B	Mur		Plâtre	Papier peint	C			0,06	0	
212						MD			0,07		
	B	Radiateur		Métal	Peinture						Elément postérieur à 1949
213	C	Mur		Plâtre	Papier peint	C			0,06	0	
214						MD			0,06		
215	D	Mur		Plâtre	Papier peint	C			0,35	0	
216						MD			0,33		
217	Plafond	Plafond		Plâtre	Peinture	C			0,08	0	
218						MD			0,3		
227	Toutes	Moulure milieux murs		Bois	Peinture	C			0,1	0	

228	zones				MD			0,11		
225	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	C			0,09	0	
226	MD						0,44			
Nombre total d'unités de diagnostic		15		Nombre d'unités de classe 3		0		% de classe 3		0,00 %

Local : Salle de Bains (1er)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
251	A	Fenêtre n°2	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C		0,06	0	
252						MD		0,1		
231	A	Mur	Plâtre	Peinture	C		0,49	0		
232					MD		0,38			
241	A	Porte n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C		0,08	0	
242						MD		0,47		
243	A	Porte n°1	Embrasure	Bois	Peinture	C		0,07	0	
244						MD		0,02		
233	B	Mur	Plâtre	Peinture	C		0,18	0		
234					MD		0,46			
245	B	Radiateur	Métal	Peinture	C		0,08	0		
246					MD		0,1			
247	C	Appuis de fenêtre	Bois	Peinture	C		0,02	0		
248					MD		0,08			
	C	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant extérieurs	PVC	Peinture					PVC
	C	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	PVC	Peinture					PVC
	C	Fenêtre n°1	Volets	PVC	Peinture					PVC
235	C	Mur	Plâtre	Peinture	C		0,11	0		
236					MD		0,06			
237	D	Mur	Plâtre	Peinture	C		0,08	0		
238					MD		0,09			
239	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	C		0,35	0		
240					MD		0,07			
249	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	C		0,09	0		
250					MD		0,47			
Nombre total d'unités de diagnostic		14		Nombre d'unités de classe 3		0		% de classe 3		0,00 %

Local : Chambre n°2 (1er)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
253	A	Mur	Plâtre	Papier peint	C			0,28	0	
254					MD		0,07			
265	A	Porte n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C		0,08	0	
266						MD		0,18		

Rapport N°DE SAINT-QUENTIN 31445 03.05.22 P

Siege : 21, Boulevard Cordier 02100 SAINT-QUENTIN Tél. : 03.23.65.79.70

SIRET 53981217200036 - Code APE n° 7010 Z
Garantie Professionnelle souscrite auprès de VERLINGUE — n° 3639350704/80
Membre d'une association de Gestion Agréée, accepte à ce titre les règlements par chèque

267	A	Porte n°1	Embrasure	Bois	Peinture	C		0,42	0	
268						MD		0,07		
273	B	Appuis de fenêtre		Bois	Peinture	C		0,1	0	
274						MD		0,25		
	B	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant extérieurs	PVC	Peinture					PVC
	B	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	PVC	Peinture					PVC
271	B	Fenêtre n°1	Embrasure	Bois	Peinture	C		0,07	0	
272						MD		0,1		
	B	Fenêtre n°1	Volets	PVC	Peinture					PVC
255	B	Mur		Plâtre	Papier peint	C		0,1	0	
256						MD		0,1		
269	B	Radiateur		Métal	Peinture	C		0,43	0	
270						MD		0,3		
257	C	Mur		Plâtre	Papier peint	C		0,09	0	
258						MD		0,08		
259	D	Mur		Plâtre	Papier peint	C		0,18	0	
260						MD		0,06		
261	E	Mur		Plâtre	Papier peint	C		0,28	0	
262						MD		0,11		
263	Plafond	Plafond		Plâtre	Peinture	C		0,48	0	
264						MD		0,02		
279	Toutes zones	Moulure milieux murs		Bois	Peinture	C		0,02	0	
280						MD		0,1		
275	Toutes zones	Plinthes		Bois	Peinture	C		0,09	0	
276						MD		0,16		
277	Toutes zones	Soubassement		Plâtre	Peinture	C		0,37	0	
278						MD		0,32		
Nombre total d'unités de diagnostic			17	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3	0,00 %	

Local : Chambre n°3 (1er)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
281	A	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,43	0	
282					MD		0,26			
293	A	Porte n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C		0,07	0	
294						MD		0,09		
295	A	Porte n°1	Embrasure	Bois	Peinture	C		0,3	0	
296						MD		0,08		
283	B	Mur	Plâtre	Peinture	C		0,34	0		
284					MD		0,11			
285	C	Mur	Plâtre	Peinture	C		0,1	0		
286					MD		0,4			
301	D	Appuis de fenêtre	Bois	Peinture	C		0,5	0		
302					MD		0,43			

	D	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant extérieurs	PVC	Peinture					PVC
	D	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	PVC	Peinture					PVC
299	D	Fenêtre n°1	Embrasure	Bois	Peinture	C		0,35	0	
300						MD		0,07		
	D	Fenêtre n°1	Volets	PVC	Peinture					PVC
287	D	Mur		Plâtre	Peinture	C		0,12	0	
288						MD		0,06		
297	D	Radiateur		Métal	Peinture	C		0,11	0	
298						MD		0,07		
289	E	Mur		Plâtre	Peinture	C		0,06	0	
290						MD		0,18		
291	Plafond	Plafond		Plâtre	Peinture	C		0,25	0	
292						MD		0,08		
305	Toutes zones	Moulure milieux murs		Bois	Peinture	C		0,1	0	
306						MD		0,08		
303	Toutes zones	Plinthes		Bois	Peinture	C		0,25	0	
304						MD		0,49		
Nombre total d'unités de diagnostic				16	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3	0,00 %

LEGENDE	
Localisation	HG : en Haut à Gauche HC : en Haut au Centre HD : en Haut à Droite MG : au Milieu à Gauche C : au Centre MD : au Milieu à Droite BG : en Bas à Gauche BC : en Bas au Centre BD : en Bas à Droite
Nature des dégradations	ND : Non dégradé NV : Non visible EU : Etat d'usage D : Dégradé

7 COMMENTAIRES

Néant

8 LES SITUATIONS DE RISQUE

Situations de risque de saturnisme infantile	OUI	NON
Au moins un local parmi les locaux objets du constat présente au moins 50 % d'unités de diagnostic de classe 3	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
L'ensemble des locaux objets du présent constat présente au moins 20 % d'unités de diagnostic de classe 3	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Situations de dégradation du bâti	OUI	NON
Plancher ou plafond menaçant de s'effondrer ou en tout ou partie effondré	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Traces importantes de coulure ou de ruissellement d'eau sur plusieurs unités de diagnostic d'un même local	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Plusieurs unités de diagnostic d'un même local recouvertes de moisissures ou de tâches d'humidité	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Transmission du constat au directeur général de l'agence régionale de santé

Une copie du présent rapport est transmise dans un délai de 5 jours ouvrables, à l'agence régionale de santé de la région d'implantation du bien expertisé si au moins une situation de risque est relevée : Oui Non

9 OBLIGATIONS D'INFORMATIONS POUR LES PROPRIETAIRES

Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb, Article R.1334-12 du code de la santé publique :

«L'information des occupants et des personnes amenées à exécuter des travaux, prévue par l'Article L.1334-9 est réalisée par la remise du constat de risque d'exposition au plomb (CREP) par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement.»

«Le CREP est tenu par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement à disposition des agents ou services mentionnés à l'Article L.1421-1 du code de la santé publique ainsi, le cas échéant, des agents chargés du contrôle de la réglementation du travail et des agents des services de prévention des organismes de sécurité sociale.»

10 ANNEXES

NOTICE D'INFORMATION

Si le logement que vous vendez, achetez ou louez comporte des revêtements contenant du plomb : sachez que le plomb est dangereux pour la santé.

Deux documents vous informent :

- le constat de risque d'exposition au plomb vous permet de localiser précisément ces revêtements : **lisez-le attentivement !**
- la présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb dans ce logement.

Les effets du plomb sur la santé

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, etc...). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard.

L'intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant. Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.

Les mesures de prévention en présence de revêtements contenant du plomb

Des peintures fortement chargées en plomb (céruse) ont été couramment utilisées jusque vers 1950. Ces peintures, souvent recouvertes par d'autres revêtements depuis, peuvent être dégradées à cause de l'humidité, à la suite d'un choc, par grattage ou à l'occasion de travaux : les écailles et les poussières ainsi libérées constituent alors une source d'intoxication. Ces peintures représentent le principal risque d'exposition au plomb dans l'habitation.

Le plomb contenu dans les peintures ne présente pas de risque tant qu'elles sont en bon état ou inaccessibles. En revanche, le risque apparaît dès qu'elles s'écaillent ou se dégradent. Dans ce cas, votre enfant peut s'intoxiquer :

- s'il porte à la bouche des écailles de peinture contenant du plomb
- s'il se trouve dans une pièce contaminée par des poussières contenant du plomb
- s'il reste à proximité de travaux dégageant des poussières contenant du plomb.

Le plomb en feuille contenu dans certains papiers peints (posés parfois sur les parties humides des murs) n'est dangereux qu'en cas d'ingestion de fragments de papier. Le plomb laminé des balcons et rebords extérieurs de fenêtre n'est dangereux que si l'enfant a accès à ces surfaces, y porte la bouche ou suce ses doigts après les avoir touchés.

Pour éviter que votre enfant ne s'intoxique :

- Surveillez l'état des peintures et effectuez les menues réparations qui s'imposent sans attendre qu'elles s'aggravent.
- Lutte contre l'humidité, qui favorise la dégradation des peintures ;
- Evitez le risque d'accumulation des poussières : ne posez pas de moquette dans les pièces où l'enfant joue, nettoyez souvent le sol, les rebords de fenêtres avec une serpillière humide ;
- Veillez à ce que votre enfant n'ait pas accès à des peintures dégradées, à des papiers peints contenant une feuille de plomb, ou à du plomb laminé (balcons, rebords extérieurs de fenêtres) ; lavez ses mains, ses jouets.

En cas de travaux portant sur des revêtements contenant du plomb : prenez des précautions

- Si vous confiez les travaux à une entreprise, remettez-lui une copie du constat du risque d'exposition au plomb, afin qu'elle mette en œuvre les mesures de prévention adéquates ;
- Tenez les jeunes enfants éloignés du logement pendant toute la durée des travaux. ; avant tout retour d'un enfant après travaux, les locaux doivent avoir été parfaitement nettoyés ;
- Si vous réalisez les travaux vous-même, prenez soin d'éviter la dissémination de poussières contaminées dans tout le logement et éventuellement le voisinage.

Si vous êtes enceinte

- Ne réalisez jamais vous-même des travaux portant sur des revêtements contenant du plomb ;
- Eloignez-vous de tous travaux portant sur des revêtements contenant du plomb.

Si vous craignez qu'il existe un risque pour votre santé ou celle de votre enfant, parlez-en à votre médecin (généraliste, pédiatre, médecin de protection maternelle et infantile, médecin scolaire) qui prescrira, s'il le juge utile, un dosage de plomb dans le sang (plombémie). Des informations sur la prévention du saturnisme peuvent être obtenues auprès des directions départementales de l'équipement ou des directions départementales des affaires sanitaires et sociales, ou sur les sites internet des ministères chargés de la santé et du logement.

Récapitulatif des mesures positives

Local : Entrée (RDC)

Aucune mesure positive

Local : Salon (RDC)

Aucune mesure positive

Local : Salle à Manger (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
92	D	Fenêtre n°1 Volets	Métal	Peinture	C	D	Craquage	2,2	3	

Local : Cuisine (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
123	B	Fenêtre n°1 Volets	Métal	Peinture	C	D	Craquage	6,1	3	

Local : Dégagement (RDC)

Aucune mesure positive

Local : WC (RDC)

Aucune mesure positive

Local : Escalier n°1 (RDC/1er)

Aucune mesure positive

Local : Palier (1er)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
198	F	Porte n°5 Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C	D	Craquage	2,2	3	

Local : Chambre n°1 (1er)

Aucune mesure positive

Local : Salle de Bains (1er)

Aucune mesure positive

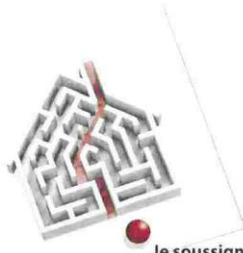
Local : Chambre n°2 (1er)

Aucune mesure positive

Local : Chambre n°3 (1er)

Aucune mesure positive

CERTIFICAT DE QUALIFICATION



Certificat de compétences Diagnosticneur Immobilier

N° CPDI3068 Version 005

Je soussigné, Philippe TROYAUX, Directeur Général d'I.Cert, atteste que :

Monsieur OUSPENSKY Alexis

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert dénommé CPE DI DR 01, dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante avec mention	Amiante Avec Mention** Date d'effet : 12/12/2017 - Date d'expiration : 11/12/2022
Amiante sans mention	Amiante Sans Mention* Date d'effet : 12/12/2017 - Date d'expiration : 11/12/2022
DPE individuel	Diagnostic de performance énergétique sans mention : DPE individuel Date d'effet : 16/11/2017 - Date d'expiration : 15/11/2022
Gaz	Etat de l'installation intérieure gaz Date d'effet : 01/08/2018 - Date d'expiration : 31/07/2023
Plomb	Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb Date d'effet : 12/12/2017 - Date d'expiration : 11/12/2022

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.
Edité à Saint-Grégoire, le 04/06/2018.



* Missions de repérage des matériaux et produits de la liste A et des matériaux et produits de la liste B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans les bâtiments autres que ceux relevant de la mention.
** Missions de repérage des matériaux et produits de la liste A et des matériaux et produits de la liste B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans des immeubles de grande hauteur, dans des établissements recevant du public répondant aux catégories 1 à 4, dans des immeubles de travail hébergeant plus de 300 personnes ou dans des bâtiments industriels. Missions de repérage des matériaux et produits de la liste C. Les examens visuels à l'issue des travaux de retrait ou de confinement.
Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérant des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérant des repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification.



Certification de personnes
Diagnosticneur
Portée disponible sur www.icert.fr

Parc d'Affaires, Espace Performance – Bât K – 35760 Saint-Grégoire



CPE DI FR 11 rev13